

Au collège, j'y vais à vélo !

PRÉSENTATION DU DÉFI





Objectif

Le Défi « J'y vais ! » a pour objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables. L'enjeu est de diminuer notre empreinte carbone lors de nos déplacements et ainsi améliorer la qualité de l'air.

Le défi « Au collège, j'y vais à vélo ! » est une déclinaison du Défi « J'y vais ! ».

Principe

Comptabiliser pendant une période de trois semaines le nombre de participants se rendant à leur établissement à vélo. Le Défi prend en compte les élèves, l'équipe enseignante et les personnels administratifs et techniques de l'établissement.



Qui peut participer ?

Le Défi « Au collège, j'y vais à vélo ! » est ouvert à tout, public ou privé, situé sur les territoires du Défi.

Le Défi a pour but de mobiliser le maximum de participants dans la convivialité pour les inciter à changer leurs habitudes et modes de déplacement.

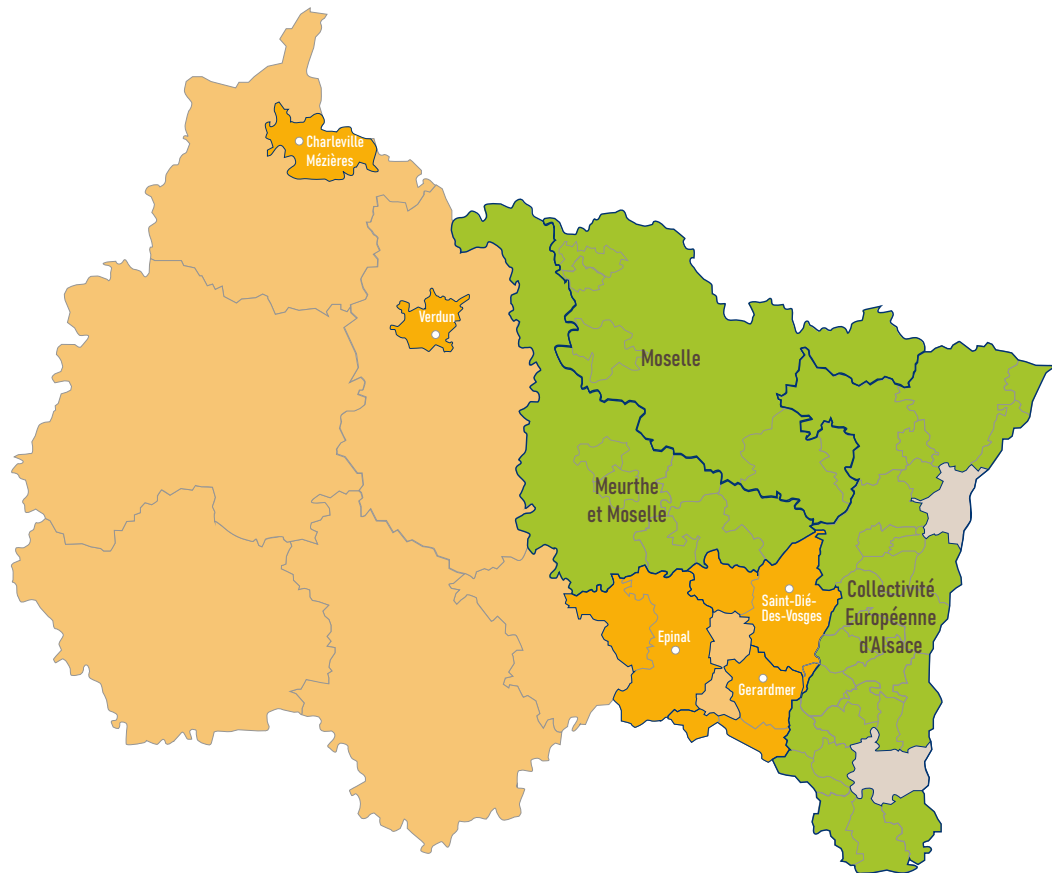
Périmètre du défi

Le Défi est organisé par Vélo et Mobilités Actives Grand Est dans le cadre d'une convention avec l'ADEME Grand Est, en partenariat avec 29 collectivités et territoires du Grand Est.

La carte ci-contre présente les territoires couverts par le défi collège

 Département de la Meurthe et Moselle
 Département de la Moselle

 Collectivité Européenne d'Alsace





Quand ?

Le défi aura lieu du 17 mai au 06 juin 2021.



Comment ?

Chaque établissement souhaitant participer au Défi doit s'inscrire sur le site Internet via un référent identifié avant le 31 mai.

Pour vous permettre d'animer ce défi, des supports de communication sont mis à disposition sur le site internet.



Combien ?

La participation au défi est gratuite.



Modes de déplacement retenus

Seuls les déplacements à vélo sont pris en compte pour les collégiens.

Les déplacements à vélo à assistance électrique au pédalage sont admis pour les personnels enseignant, administratif ou technique de l'établissement.

Sont exclus les vélos électriques assimilés à des cyclomoteurs.

Déplacements comptabilisés

Les déplacements pris en compte sont ceux effectués pour les trajets domicile-établissement (aller/retour).

Les autres déplacements, activités sportives, sorties scolaires ou déplacements professionnels pour le personnel, ne sont pas pris en compte.

Les kilomètres effectués en mode de déplacement actifs sont valorisés dans le cadre de l'action solidaire associée au Défi.



Comptage et transmission des résultats

Un classement sera établi entre les établissements participants.

Le comptage des participants, jours de participation et kilomètres parcourus, est réalisé en interne par le référent de chaque établissement, ou par chaque participant directement sur le site internet du défi.

Tous les km parcourus devront être enregistrés au plus tard **le vendredi 11 juin 2021 à 19h** sur le site Internet du Défi.

Annnonce des résultats et remise des dotations

Les organisateurs annonceront les résultats au niveau régional le vendredi 18 juin lors d'une cérémonie au cours de laquelle seront remis les chèques aux acteurs bénéficiaires de la dotation solidaire du Défi, au nom de tous les participants aux Défis.



Action solidaire

Le total des kilomètres parcourus pendant la durée du Défi « J'y vais ! » sera converti en dotation financière au bénéfice d'une entité œuvrant dans les domaines des mobilités actives, de la solidarité, ou de la santé.

2 TYPES DE DOTATIONS EXISTENT EN 2021

- la dotation des territoires partenaires au Défi
- les dons des participants

Les modalités seront spécifiées sur le site internet du Défi :

<https://defi-jyvais.fr>.



Politique de protection des données personnelles

Lors de l'inscription au Défi et lors de la saisie des résultats, les référents et certains participants communiqueront leurs adresses mail. Ces informations personnelles ne feront l'objet d'un traitement par les organisateurs qu'aux fins de gestion de la participation au Défi, pour informer sur le résultat final et pour les inviter à participer à l'édition de l'année suivante.

Les référents et les participants pourront choisir de recevoir après le Défi un questionnaire sur leur participation au Défi.

De la même manière, un second accord leur sera demandé pour recevoir des informations de la part des collectivités et territoires du Défi sur les actions et démarches qu'ils mènent en matière de mobilité et de déplacements.

Les informations recueillies sont uniquement destinées aux organisateurs du Défi. Ces données seront conservées uniquement sur la durée du Défi. Selon les choix des participants mentionnés ci-dessus, ces données pourront être conservées pour une durée de 18 mois pour leur diffuser les informations choisies.

Les données pourront également être conservées en cas de contestation des résultats du Défi. Seules les données concernées par la contestation seront alors conservées jusqu'au règlement de la contestation.

Les participants peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Elles disposent également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Les bases légales de ce traitement sont l'intérêt légitime et le consentement : cf. article 6.1.a) et f) du Règlement européen sur la protection des données. Pour exercer ces droits, retirer leur consentement ou pour toute question sur le traitement de leurs données, les structures participantes peuvent s'adresser à : contact@defi-jyvais.fr.

Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Egalité
Territoires
Finances

ADOME
AGENCE NATIONALE
DE DÉVELOPPEMENT
RURAL

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

Vélo et Mobilités Actives
Grand Est

REPUBLIQUE
MEURTHE
MOSELLE

Moselle
L'Eurodépartement

ALSACE
Collectivités
européennes

ARDENNE
METROPOLE

AGGLOMÉRATION
DE CHALMONT

**Bassin de
Pompey**
Communauté de communes

**métropole
Grand Nancy**

PAYS DU
LUNÉVILLOIS

GRANDVERDUN
Agglomération

Portes
de France
ILLONVILLE
Communauté de communes
Territoires
d'excellence

VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Metz
Métropole

Metz à vélo

Communauté de
Communes
**Sarrebourg
Moselle Sud**

Plaine
du
Rhin
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

**Pays
Rhénan**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PETR
**Alsace
du Nord**
CLIMAT

PAYS DE SAVERNE
PLAINE ET PLATEAU

BRUCHE
MOSSIG
POLE D'EQUILIBRE
TERRESTRIEL ET NAVAL

PAYS DU
Saint-Ost
Communauté de Communes

Alsace
Centrale
Pôle et Equilibre Territorial et Rural
MOBILITE

COLMAR
AGGLOMÉRATION

PAYS
RHIN VIGNOBLE
GRAND BALLON
TERritoire de PROJET

**Pays
Thur Doller**
Pays de la Vallée de la Moselle et de la Sarre

PAYS DU SUNDGAU

SAINT-LOUIS
Agglomération
Pays de France

PAYS DE LA
Deodatie
Pays de France

SCOT
Syndicat Mixte
du SCOT DES
Vosges

Parc
national
des Gorges
des Vosges

